

Ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques concernant l'édition de la pharmacopée et la reconnaissance d'autres pharmacopées

Modification du 7 juillet 2008

L'Institut suisse des produits thérapeutiques (institut),

vu l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 17 octobre 2001 sur la pharmacopée (OPha)¹,
arrête:

I

L'ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques du 9 novembre 2001 concernant l'édition de la pharmacopée et la reconnaissance d'autres pharmacopées² est modifiée comme suit:

Art. 1 Pharmacopée

Sont reconnues au titre de pharmacopée les éditions suivantes:

- a. Pharmacopoea Europaea, 6^e édition (Ph. Eur. 6), de mars 2006³, supplément 6.1 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2007³, supplément 6.2 à la Pharmacopoea Europaea de mars 2007³ et la modification urgente des monographies Heparinum calcicum et Heparinum natricum à la Pharmacopoea Europaea de juillet 2008⁴;
- b. Pharmacopoea Helvetica, 10^e édition (Ph. Helv. 10), de mai 2006⁵ et supplément 10.1 à la Pharmacopoea Helvetica de juin 2007⁵.

¹ RS **812.211**

² RS **812.214.11**

³ Original publié par le Conseil de l'Europe. On peut obtenir l'édition originale française à l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 23 nov. 2005 sur les émoluments des publications (RS **172.041.11**). Jusqu'à la publication de la version allemande, les épreuves des textes en langue allemande peuvent être obtenues auprès de la division Pharmacopée de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques.

⁴ Les textes intégraux peuvent être obtenus auprès de la division Pharmacopée de Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, ou téléchargés à l'adresse <http://www.swissmedic.ch>.

⁵ Publiée par Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques; on peut l'obtenir à l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, aux conditions fixées par l'O du 23 nov. 2005 sur les émoluments des publications (RS **172.041.11**).

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} août 2008.

7 juillet 2008

Au nom de l'institut:

Jürg H. Schnetzer